

HONORAIRE TRANSACTION

- . Rémunération forfaitaire de 5 000 € TTC sur les biens inférieurs à 49 999 €
- . Rémunération forfaitaire de 6 000 € TTC sur les biens entre 50 000 € et 79 999 €
- . Rémunération forfaitaire de 7 000 € TTC sur les biens entre 80 000 € et 99 999 €
- . 7 % sur les biens entre 100 000 € et 200 000 €
- . 6 % sur les biens entre 200 001 € et 300 000 €
- . 7 % sur les biens entre 300 001 € et plus

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur.

La rémunération TTC sera à la charge du mandat (Acquéreur ou vendeur conformément au mandat)